

direction d'exploitation cinématographique

La femis | PSL 
parcours diplômant ou certifiant

FORMATION DIRECTION D'EXPLOITATION CINÉMATOGRAPHIQUE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE PARCOURS PERSONNALISÉ DIRIGER LES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES D'UN CINÉMA

L'exploitation cinématographique est confrontée à des défis complexes à un rythme de plus en plus rapide : nouveaux formats de projection, concurrence des plateformes, communication digitalisée, évolution des goûts et des pratiques du public. La profession a pris la mesure de ces évolutions qui vont lui permettre de perpétuer et de faire évoluer le rituel de la sortie en salles : renouvellement des publics, médiation, éco-responsabilité et sobriété énergétique, modernisation, réinvestissement des centres villes et bourgs, attractivité des métiers, inclusion, qualité de vie au travail...

Les enjeux qui en découlent demandent aux professionnels des connaissances et des compétences nouvelles afin d'être en mesure de renouveler leurs stratégies de développement économique et des publics et plus largement leur engagement sociétal, économique, environnemental, social et culturel.

Pour répondre à ces besoins, la formation proposée par La Fémis permet à chaque participant d'élargir son champ de compétences pour être capable d'organiser l'activité et de gérer l'exploitation d'un ou plusieurs établissements s'inscrivant dans une démarche éco-responsable et dans un souci de qualité de vie au travail (QVT).

Depuis 2015, le diplôme de direction d'exploitation cinématographique délivré à l'issue de la formation est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles au niveau 7 (EU), équivalent à un Master Bac +5. Il a été renouvelé en 2023 pour une durée de 5 ans.

La Fémis (L'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son), l'ACAP - Pôle régional image et De la suite dans les images s'associent pour proposer le module de formation du Titre à Finalité Professionnelle (TFP) « Directeur d'Exploitation Cinématographique » à destination des professionnels de l'exploitation des Hauts-de-France : Diriger les affaires administratives et financières d'un cinéma.

Ce partenariat vise à faciliter l'accès à la formation pour les professionnels en région qui leur permettront de développer des compétences nouvelles afin d'être en mesure de renouveler leurs stratégies de développement économique et des publics et plus largement leur engagement sociétal, économique, environnemental, social et culturel.

Public

Public visé : salariés dans les fonctions d'encadrement en exploitation cinématographique privées ou publiques (mono-écrans, complexes, multiplexes, circuits itinérants, art-et-essai, généralistes, municipales, indépendantes, groupes), directeur junior, adjoint ou assistant de direction, directeur technique, responsable de programmation, responsable technique, responsable d'exploitation, chef d'équipe et professionnel de la filière cinéma désirant se perfectionner ou ayant un projet d'évolution ou de reconversion vers des fonctions de direction de salles de cinéma.

Objectifs de la formation

Le directeur d'exploitation est un cadre assurant la direction d'une ou plusieurs salles de cinéma, d'un ou plusieurs complexes. Il est responsable, vis-à-vis de son employeur ou de son représentant de la bonne organisation et du bon fonctionnement des établissements qui lui sont confiés. Il doit être apte à assurer avec compétence et autorité la marche complète de ses établissements et garantir une stratégie de développement l'établissement dans une démarche environnementale, économique et sociale.

La formation **Diriger les affaires administratives et financières d'un cinéma** réside dans la maîtrise des dimensions administratives & financières, dans un objectif de qualité, de responsabilité sociétale, de rayonnement culturel et de rentabilité économique des établissements, selon les règles de sécurité des biens et des personnes et des différentes réglementations régissant la profession, notamment en matière d'éco-responsabilité.

La formation est assurée par des professionnels et s'organise autour d'une étude de cas et d'exercices pratiques.

Contenu de la formation

- Établir le budget prévisionnel annuel d'un cinéma en prenant en compte les enjeux environnementaux de l'activité et en évaluant les principaux postes de charges et produits de l'établissement afin de garantir l'équilibre économique et la rentabilité de l'exploitation en étant attentif au bilan carbone du site.
- Assurer la gestion financière du cinéma en contrôlant les dépenses et les recettes, en recherchant des sources de financements et en évaluant leurs obligations et contraintes afin d'atteindre les objectifs définis au budget, en tenant compte des obligations actuelles et à venir en matière environnementale.
- Optimiser les ressources en supervisant et gérant les achats, les stocks des produits annexes, en établissant les prix de ventes (billets, confiserie, location de salles, activités annexes) et en négociant les contrats avec les prestataires et fournisseurs afin de maîtriser les principaux postes de charges et produits d'un cinéma.
- Établir et/ou superviser les comptes hebdomadaires d'un cinéma, en vérifiant et gérant la trésorerie et les caisses, en vérifiant les états financiers, les déclarations fiscales et sociales, les déclarations des bordereaux (fond de soutien, distributeur, SACEM, archivage) et les charges sociales avec un professionnel de la comptabilité afin de garantir la conformité juridique de l'entité.

Parcours personnalisé certifiant dans les Haut-de-France

Le parcours proposé dans les Hauts-de-France ne comporte qu'un seul bloc de compétence : **Diriger les affaires administratives et financières d'un cinéma (Bloc 3)**

- Établissement des budgets d'un cinéma,
- Gestion financière et comptable d'un cinéma,
- Gestion et supervision du quotidien administratif d'un cinéma.

Organisation pédagogique

Pour être compatible avec l'activité professionnelle des stagiaires, la formation est discontinuée du **27 janvier au 12 mars 2026** et composée de 1 module réparti en trois sessions. Elle articule cours théoriques, études de cas et exercices pratiques.

Les séances de formation sont assurées par des professionnels en activité sur l'ensemble du territoire et issus principalement des secteurs de l'exploitation. Afin de permettre aux stagiaires de réinvestir dans leur pratique les connaissances sur les savoirs fondamentaux du métier, les intervenants s'appuient sur des exemples de cas concrets et de l'expérience des stagiaires.

Les stagiaires s'approprient connaissances et savoir-faire en réalisant des exercices liés aux interventions. Deux types d'exercices leur sont proposés.

Les exercices permettent de mettre en perspective les acquis de la formation dans le cadre professionnel des stagiaires et de réfléchir en groupe aux spécificités de leurs établissements.

Lieu de la formation : locaux de l'ACAP – 8, rue de Dijon - Amiens

Évaluations et validation

Les compétences donnent lieu à deux exercices soumis par les intervenants. Estimé et noté pour l'un d'eux, selon les critères énoncés dans le référentiel du titre enregistré. Les consignes et critères des exercices sont présentés initialement au début du stage. Chaque note supérieure à 10/20 valide l'exercice. En cas de note insuffisante, un exercice de rattrapage est proposé au stagiaire pour démontrer l'acquisition des connaissances et savoir-faire.

En fin de formation, les stagiaires reçoivent le certificat de compétences du bloc validé.

Encadrement pédagogique

La formation est encadrée par Emmanuel Papillon, Professionnel de l'exploitation qui assure la continuité du déroulement de la formation, la cohérence des enseignements des intervenants professionnels, le suivi pédagogique des stagiaires. Il supervise les ateliers pratiques et leurs évaluations à chaque module.

Emmanuel Papillon

Après avoir commencé dans la distribution (UGC et Visa Films), Emmanuel Papillon a dirigé pendant vingt ans le cinéma Jacques Tati de Tremblay-en-France (1987-2007). Il a ensuite codirigé avec Dominique Erenfrid et Jean-Michel Rey le département Distribution-Exploitation de La Fémis (2007-2012) et a mis en place et coordonné pendant deux ans le cursus de formation continue. A partir de 2013, il a été associé avec Carole Scotta et Martin Bidou dans la société Cinélouxor et il a assuré la direction du Louxor-Palais du Cinéma. Depuis février 2024, Emmanuel Papillon assure des missions de conseil pour La Fémis (formation continue) et pour l'ouverture prochaine de La Pagode (Paris VII).

Liste des intervenants du bloc 3 (sous réserve de modifications)

Emmanuel PAPILLON

Tuteur de la formation Direction d'Exploitation Cinématographique

Olivier PASQUIER

Directeur financier, Haut et Court

Clémence ZACHARIE

Co-directrice Cinémas, Lisieux, Giens,

Commission de l'Ecologie des cinémas et administratrice, FNCF

Un exploitant de la région des Hauts-de-France (à définir)

Après la formation dans les Hauts-de-France

Il est possible de rejoindre ensuite le parcours personnalisé de la Fémis pour suivre les autres blocs de compétences (inscriptions depuis le 15 septembre jusqu'au 1^{er} février 2026 pour une formation qui débutera le 26 juin 2026).

VAE : ouverture des inscriptions début le 3 novembre 2025, clôture en avril 2026, démarrage de la formation en septembre 2026 (sélection)

Le référentiel de compétences les possibilités de valider des blocs de compétences, les équivalences et passerelles, les suites de parcours et débouchés sont à retrouver dans : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38040/>.

Parcours personnalisé et obtention du diplôme

Le candidat ayant suivi le parcours personnalisé doit valider les 6 blocs de compétences et le mémoire de recherche afin d'obtenir le diplôme de Directeur d'exploitation cinématographique. Il pourra compléter sa formation avec l'obtention des autres certificats en suivant un parcours personnalisé au sein de la Fémis.

Les blocs de compétences sont indiqués dans l'onglet du site consacré au parcours complet : [Présentation de la Formation Direction d'exploitation cinématographique](#)

Prérequis

→ Avoir un projet s'insérant dans son activité professionnelle et correspondant aux objectifs visés par la formation.

Et

→ Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans les fonctions d'encadrement en exploitation cinématographique* privée ou publique : directeur junior, directeur adjoint ou assistant directeur, directeur technique, responsable de programmation, responsable technique, responsable d'exploitation, chef d'équipe...

Et

→ Posséder un diplôme de niveau 5 (EU) / Bac +2 validé minimum.
À défaut de ce niveau, justifier d'au moins 4 ans d'expérience professionnelle dans des fonctions à responsabilité managériale dans l'exploitation cinématographique*.

** Vous venez de la filière cinéma (programmation, distribution, festivals, production...) et envisagez une reconversion ne répondant pas à la totalité des prérequis ? Contactez le Chef de projet avant de candidater. Cette formation n'est pas conçue pour une reconversion. Le public prioritaire reste celui de l'exploitation, mais des exceptions peuvent être envisagées en fonction du parcours et du projet exposé.*

Modalités d'inscription session

Créez votre compte : <https://femis.scolasis.com?apcafi=125>

Conservez vos identifiants. Vous recevrez un lien d'activation par e-mail pour débiter votre inscription.

1. Complétez le formulaire et **téléversez les éléments suivants** :

- une lettre de motivation comportant la description du projet professionnel (ce qui motive votre souhait de vous former, vos objectifs professionnels, votre projet d'exploitation ainsi qu'une ou plusieurs pistes de sujet ou champs de recherche pour le mémoire) (1-3 pages, PDF).
- un CV à jour (1-2 pages, PDF).
- *facultatif* : 1-2 lettre(s) de recommandation, a fortiori de l'employeur ou encadrant si votre formation est soutenue par votre hiérarchie / gérance (PDF).
- une photo d'identité numérique (JPG)
- le scan d'une pièce d'identité recto-verso (1 JPG)

Une fois les champs complétés et documents versés, vérifiez-les et **validez votre dossier**.

Calendrier

Date limite d'inscription : dimanche 30 novembre 2025

(inscription, téléversement des documents).

Résultats de la 1^{re} délibération : lundi 1er décembre (par mail).

Oraux d'admission : 2 décembre 2025.

Les entretiens durent environ 20 min se déroulent en distanciel.

Il s'agit d'une discussion pour permettre d'apprécier votre motivation et de mieux comprendre votre projet d'évolution professionnelle.

Résultats de la 2^e délibération : 2 décembre 2025 (par mail).

Coût de la formation

Nombre de participants : 10 à 12 participants

Nombre d'heures du parcours : 29 heures (5 jours discontinus)

Rythme de la formation : 3 sessions

- Phase 1 : 3 jours consécutifs
- Phase 2 : 1,5 jour
- Phase 3 : 0,5 jour de correction d'exercices

Coût pédagogique par participant : 1160 €

Frais annexes : Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement sont à ajouter au coût pédagogique.

Pour plusieurs dispositifs de financement, l'indemnisation des frais annexes est à demander en même temps.

financement de la formation

Nulle démarche nécessaire avant la sélection, sauf échéance imposée par les financeurs. Il vous est toutefois conseillé de vous renseigner via les liens ci-dessous et en nous contactant, pour prévoir les modes de financement les mieux adaptés à votre situation :

- **Le stage est éligible au CPF** [www.moncompteformation.gouv.fr].
- **Les employeurs peuvent abonder** le financement par CPF de leurs salariées via la plateforme **EDOF** [<https://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/>]. Ils peuvent consulter l'Afdas sur la manière de recourir à leur plan de développement des compétences.
- **Vous êtes salarié en voie d'évolution de parcours ou reconversion** (cf prérequis)
Vous êtes peut-être éligible à un **Projet de transition professionnelle** [[Projet de transition professionnelle - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](http://Projet%20de%20transition%20professionnelle%20-%20Minist%C3%A8re%20du%20Travail,%20du%20Plein%20emploi%20et%20de%20l'Insertion%20(travail-emploi.gouv.fr))], dispositif reprenant les bases du congé individuel de formation (possibilité dans certains cas d'indemnisation du salaire pendant la formation).
Financement par opérateur régional : **Transitions-Pro** [www.transitionspro.fr/transitions-pro-en-region].
- **Vous êtes salarié**, intermittent, artiste-auteur, etc..., consultez l'**Afdas** : www.afdas.com/particuliers/conseil-financement. Ainsi que le calendrier des commissions Afdas Artistes-Auteurs [www.afdas.com/organisations-professionnelles/calendrier/themes/dates-des-commissions-auteurs].
- **Vous êtes fonctionnaire**, consultez votre administration pour connaître la procédure CPF public : www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conversion-des-droits-publics-et-privés.
- **Vous êtes gérant non salarié**, vous pouvez consulter l'**AGEFICE** : [Les critères de financement de l'année 2025 | FAF AGEFICE](#)

- **Vous êtes bénévole**, sous conditions vous pouvez faire créditer des heures de CPF au titre de votre bénévolat par le **Compte d'Engagement Citoyen**. Échéance au 30 juin de l'année pour faire valoir les heures de l'année précédente : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34030>
- **Vous êtes demandeur d'emploi**, consultez votre conseiller **France Travail** [En formation](#) [|France Travail](#) sur les dispositifs accessibles et les **aides régionales** le cas échéant.
- **Vous êtes en situation de handicap**, consultez l'**Agefiph** [www.agefiph.fr] sur les aides accessibles et contactez-nous en cas de besoins spécifiques pour mieux vous accueillir.

Points de vigilance

Pour tout salarié du secteur privé comme du secteur public, il est **vivement recommandé** :

- **d'anticiper** sa démarche, en informant son employeur plusieurs mois en amont de l'inscription ;
- d'évaluer dans les mêmes délais, avec lui, les possibilités de financements (Afdas, Transitionpro, CPF...), de remplacement et d'aménagement du temps de travail.

données légales sur le titre visé

Le titre à finalité professionnelle de directeur d'exploitation est enregistré sous le numéro de Code RNCP 38040, codes NSF 323 et 335p auprès du Répertoire National des certifications Professionnelles par décision de France Compétences du 20/09/2023 jusqu'au 20/09/2028, publié au [JO du 22/09/2023](#).

Le référentiel de compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38040/>.

Chaque validation d'un bloc de compétences permet d'obtenir un certificat comptant pour le titre entier. Le titre est délivré par la capitalisation des 6 certifications et la validation du mémoire de recherche soutenu par le jury de diplôme.

La Fémis

Créée en 1986, dirigée par Guillaume Duchemin, La Fémis, sous la tutelle du Ministère de la Culture, du Centre National de la Cinématographie et de l'Image Animée, et depuis 2013, du Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, assure un enseignement artistique, culturel et technique des métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Depuis 1996, au-delà de sa mission de formation initiale, la Fémis conçoit et organise des stages de formation continue destinés à des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel désireux de se perfectionner et d'acquérir des compétences professionnelles :

- dans le domaine du **scénario** : Atelier scénario ; Expertiser un scénario de fiction (cinéma ou unitaire); Initiation à l'adaptation de romans ; Du court au long
- dans le domaine du **documentaire** : Atelier documentaire ; Concevoir et écrire un projet de film documentaire ; Ecrire une série documentaire
- dans le domaine de l'**exploitation cinématographique** : Directeur d'exploitation Cinématographique
- dans le domaine de la **série** : Expertiser un projet de série ; Création d'une bible de série ; Création d'un concept de série
- Dans le domaine **de la production** : expertiser un dossier de production, savoir constituer un dossier de financement de production, Atelier Ludwigsburg.

3 formations : *Atelier scénario*, *Atelier documentaire* et *Direction d'exploitation cinématographique* mènent à un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP de niveau 7 (EU) équivalent Master / Bac+5, accessible également dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Accueil des personnes en situation de handicap

Si vous présentez un handicap moteur, auditif ou visuel ou autre, La Fémis s'efforce de garantir votre accueil et votre parcours dans les meilleures conditions : mobilité au sein de l'établissement, matériel applicatif pour les stagiaires et intervenants, ou toute autre solution adaptée.

Afin de préparer votre venue, n'hésitez pas à contacter le Référent

handicap : referent.handicap@femis.fr.

[Plus d'infos sur l'accueil des personnes en situation de handicap.](#)

Contacts Formation Professionnelle - Direction d'exploitation cinématographique

Vincent THABOUREY, Chef de projet : 01 53 41 21 41 – v.thabourey@femis.fr

Anne ELKAIM, Assistante Formation Professionnelle : 01 53 41 21 61 - a.elkaim@femis.fr

PARTENAIRES HAUTS-DE-FRANCE

L'ACAP - Pôle régional est une association régionale d'action culturelle cinématographique et d'éducation à l'image basée à Amiens et active dans les Hauts-de-France. Elle explore les territoires d'expression artistique propres au cinéma et aux images et s'inscrit résolument du côté de leur partage auprès des publics les plus divers. En collaboration avec des artistes, des salles de cinéma, des acteurs sociaux, éducatifs et culturels, le Pôle régional image déploie sur les Hauts-de-France, une programmation culturelle marquée par le goût de l'expérimentation, le choix de la diversité et la volonté de faire vivre aux publics, grands et petits, l'expérience des images sous toutes leurs formes.
www.acap-cinema.com

Contact : Fabienne Fournernet - Coordinatrice diffusion - 03 22 72 68 30 / 06 13 21 61 95 - fabiennefournernet@acap-cinema.com

De la suite dans les Images est une association régionale basée à Lille qui met en relation, accompagne et soutient les professionnels de l'exploitation et de l'action culturelle cinématographique en région Hauts-de-France, plus particulièrement dans le Nord et le Pas-de-Calais. L'association dite De la suite dans les images a pour objet : l'animation du réseau des cinémas de proximité du Nord et du Pas-de-Calais ; le soutien à la diffusion et à l'accompagnement du cinéma, en priorité les films recommandés Art et Essai et les œuvres aidées en région Hauts-de-France ; l'éducation au cinéma et aux médias par la théorie et la pratique, en particulier auprès des publics les plus jeunes ; la mise en œuvre d'actions de formation à l'attention des professionnels de l'exploitation et de l'action culturelle cinématographique, de l'éducation et du social ; le conseil aux enjeux culturels du cinéma et à l'environnement numérique ; la création et la gestion de tout équipement susceptible de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.
www.delasuitedanslesimages.org

Contact : David Broutin - Directeur - 03 20 93 04 84 - david@delasuitedanslesimages.org

programme et calendrier

Programme communiqué sous réserve de modification

Session 1	Mardi 27 janvier 2026 (6 heures)		Mercredi 28 janvier (5 heures)		Jeudi 29 janvier (6 heures)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Contenu	Accueil et comptabilité 1/3	Compatibilité 2/3	Politique tarifaire	Visite de salle	Outils de suivi de gestion	Compte d'exploitation
Intervenants	Olivier Pasquier	Olivier Pasquier	Emmanuel Papillon	Exploitant des HDF	Clémence Zacharie	Clémence Zacharie
Session 2	Mercredi 25 février (6 heures)		Jeudi 26 février (3 heures)			
	Matin	Après-midi	Matin			
Contenu	Plan de financement	Boîte à outils gestion de projets	Compatibilité 3/3			
Intervenants	Emmanuel Papillon	Emmanuel Papillon	Olivier Pasquier			
Session 3	Jeudi 12 mars (3 heures)					
	Matin					
Contenu	Retour d'évaluation et correction exercice comptabilité & bilan					
Intervenants	Clémence Zacharie					



La Fémis • 6 rue Francœur • 75018 Paris • Contact : 01 53 41 21 61 / 40
formation.continue@femis.fr • www.femis.fr 